



Bulletin d'information – Budget 2026



Durant le mois de décembre, le conseil a adopté le nouveau règlement de taxation pour l'année 2026. Ce règlement (n°527-25) met les bases du taux de taxation et les tarifications des services.

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER À L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE : INFO@MUNANTES.QC.CA

1 - Répartition des dépenses de la municipalité

La municipalité de Nantes prévoit des dépenses de fonctionnement à la hauteur de ses revenus pour l'année 2026, soit pour un montant de 3 150 402,90 \$.

2 - Répartition des revenus de la municipalité

La principale source de revenus de la municipalité est la taxation et la tarification des services. Pour l'année 2026, la municipalité recevra des revenus supplémentaires du gouvernement.

3 - Répartition du taux de taxation

Pour l'année 2026, le taux de taxation ne changera pas. Soit 0,79\$ le 100\$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels et 1,03\$ pour les immeubles commerciaux.

4 - Répartition des quotes-parts

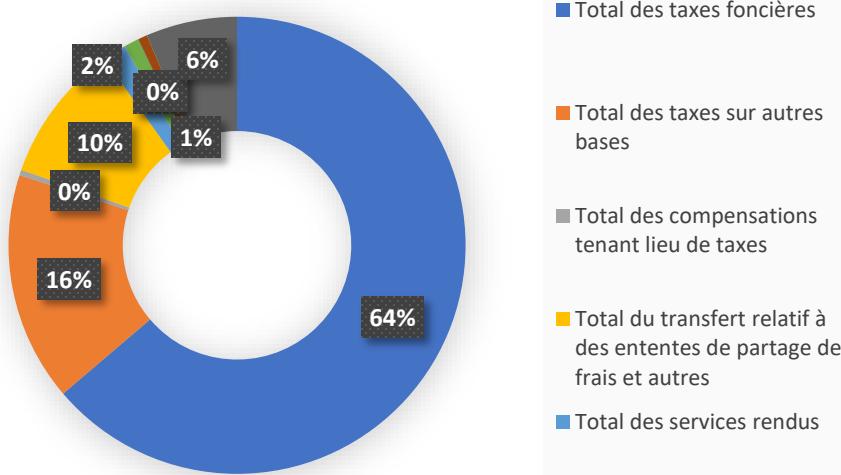
Comme toute municipalité du Québec, plusieurs ententes et quotes-parts sont attribuées à des dépenses nécessaires, telles que les quotes-parts de la MRC du Granit .

1 – Répartition des dépenses de la municipalité pour la nouvelle année

Administration générale	581 677,00 \$
Sécurité publique	287 740,72 \$
Transport	859 347,44 \$
Hygiène du milieu	472 720,00 \$
Aménagement, urbanisme et développement	139 891,74 \$
Loisirs et culture	215 474,27 \$
<u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</u>	
Remboursement de la dette à long terme	61 658,72 \$
Frais de financement	87 224,78 \$
Total des affectations et investissements	444 667,33 \$
TOTAL DES CHARGES ET CONCILIATION À DES FINS FISCALES	3 150 402,00 \$

Pour cette année et comme les années précédentes, la principale dépense est la voirie et le maintien des services administratifs de la municipalité. Cela est suivi la sécurité publique.

2 – Répartition des revenus de la municipalité

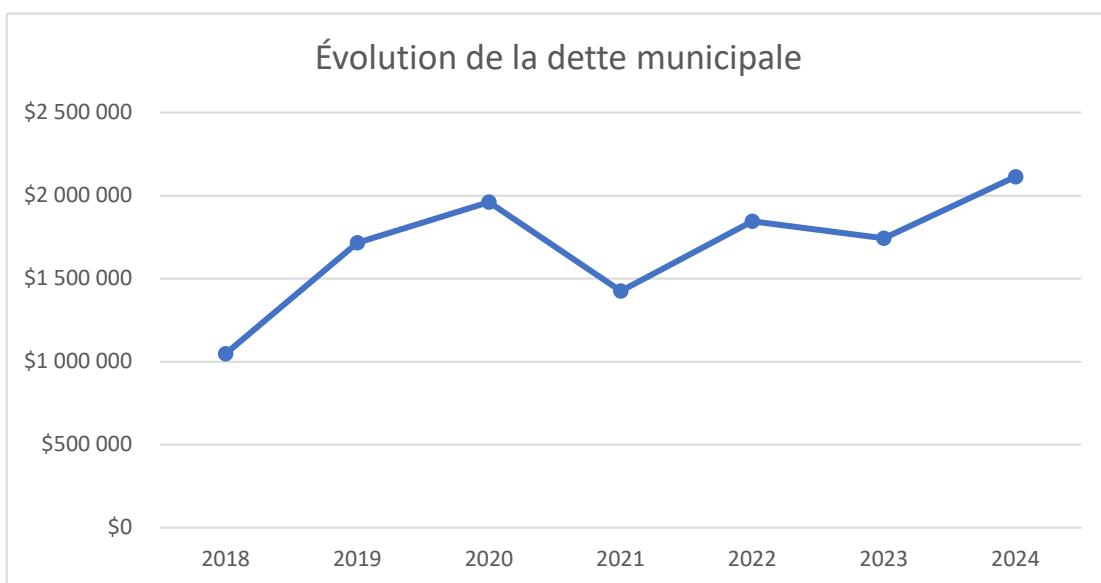


*Les pourcentages sont arrondis afin d'en faciliter la lecture.

La source des revenus de la municipalité est la taxe foncière avec la tarification, soit 80% des revenus.

Pour 2026, la municipalité prévoit d'accroître ses efforts pour avoir plus de subventions pour ses projets.

3 – Évolution de la dette municipale



La dette de la municipalité a évolué depuis les dernières années pour se stabiliser en 2023. De 2019 à 2023, la municipalité a investi grandement dans l'infrastructure municipale, d'où la nécessité de financement. En 2024, la municipalité a procédé à un emprunt pour les travaux du barrage du lac Whitton. Ce dernier prêt est remboursé par le secteur du lac Whitton par le biais d'une taxe de secteur.

3 – Les tarifications (résumé) applicables et taux de taxation pour 2025

Information sur le nouveau règlement de taxation 2026			
	2026	Diff. En \$	Diff en %
Foncière agricole	0,79 \$	0,00 \$	0%
Foncière forestière	0,79 \$	0,00 \$	0%
Foncière Résidentiel	0,79 \$	0,00 \$	0%
Foncière non résidentielle	1,03 \$	0,00 \$	0%
Foncière industrielle	1,03 \$	0,00 \$	0%
Emprunt pour la mise en conformité de l'aqueduc au Village	72,00 \$	0,00 \$	0%
Emprunt pour les travaux d'aqueduc de la rue Principale au Village	52,00 \$	1,00 \$	2%
Tarif d'utilisation de l'eau pour le secteur Laval	192,00 \$	(1,00 \$)	-1%
Tarif d'utilisation de l'eau pour le secteur Village	295,00 \$	(6,00 \$)	-2%
Tarif d'utilisation de l'égout pour le secteur Laval	264,00 \$	74,00 \$	39%
Tarif d'utilisation de l'égout pour le secteur Village	205,00 \$	(67,00 \$)	-25%
Tarif pour le service de ramassage des boues septiques (annuel)	185,00 \$	20,00 \$	12%
Tarif pour le service de ramassage des boues septiques à tous les 2 ans	105,00 \$	11,00 \$	12%
Tarif pour le service de ramassage des boues septiques à tous les 4 ans	65,00 \$	7,00 \$	12%
Tarif par bac pour le ramassage des déchets	122,00 \$	(16,00 \$)	-12%
Tarif par bac pour le ramassage des matières recyclables	8,00 \$	1,00 \$	14%
Tarif par bac pour le ramassage des matières compostables	82,00 \$	8,00 \$	11%
Tarif pour le ramassage des plastiques agricoles pour un conteneur de 2 verges	192,00 \$	60,00 \$	45%
Emprunt pour la réfection de Rg 10 et Boutin à 75% des couts du projet pour le secteur Laval	46,00 \$	(12,00 \$)	-21%
Emprunt pour la réfection de Rg 10 et Boutin à 25% des couts du projet pour le reste du territoire	5,00 \$	(1,00 \$)	-17%
Emprunt pour la réfection de la rue Notre-Dame et le rg. Saint-Joseph à 75% des couts du projet pour le secteur village	138,00 \$	(1,00 \$)	-1%
Emprunt pour la réfection de la rue Notre-Dame et Rg. Saint-Joseph à 25% des couts du projet pour le reste du territoire	6,00 \$	0,00 \$	0%
Emprunt pour les travaux de réfection de la route 161 direction stornoway	8,00 \$	(2,00 \$)	-20%
Taxe de secteur pour le branchement pour les travaux de la route 161 direction Stornoway	323,00 \$	3,00 \$	1%
Taxe de secteur pour les travaux au barrage du lac Whitton (taxe de secteur)	235,00 \$	0,00 \$	0%

Pour l'année 2026, le taux d'évaluation n'a pas changé. Cependant, il y a une légère diminution dans les tarifications, sauf pour la tarification du service d'égout dans le secteur Laval. En effet, il sera nécessaire de faire un nettoyage et une inspection des conduits dans ce secteur, d'où l'augmentation pour l'année 2026 le coût du service.

Pour l'année 2026, le coût du service pour les déchets a diminué. Le service pour le recyclage est toujours crédité par la MRC dans sa quote-part, ce qui implique un coût nul pour le service pour 2026. Cependant, afin de couvrir les frais du ramassage des résidus domestiques dangereux (RDD) et de contribuer à la protection de l'environnement, la Municipalité maintient ces tarifs dans la tarification du recyclage. À noter que les commerçants et les industries ayant des conteneurs pour le recyclage, en plus des tarifs de recyclage que la Municipalité impose, recevront une facture distincte en lien avec le service de location des conteneurs, car l'éco-entreprise Québec ne rembourse pas les frais de location de conteneur.

À noter, la MRC du Granit donne un crédit à la municipalité de Nantes en lien avec la compensation de RECYC-QUÉBEC qui nous a permis de faire baisser la tarification du service de recyclage. Cette compensation prendra fin à partir de 2027.

4 – Programme triennal d'immobilisation (2025-2026-2027)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION	2026	2027	2028
surpression du village	600 000,00 \$		
Installation génératrice au puits du village	70 000,00 \$		
Aménagement du garage municipal avec la caserne	100 000,00 \$		
Équipement de signalisation pour la voirie	14 000,00 \$		
Module de jeux pour les parcs	120 000,00 \$	120 000,00 \$	120 000,00 \$
Numéros d'adresse	7 000,00 \$		
Mobilier urbain et décoration variée	8 000,00 \$		
Réfection d'une partie des conduits sur le rang Saint-Joseph		500 000,00 \$	
Travaux sur la rue Laval (plan d'inter.) (partie de la Tecq)		200 000,00 \$	
Construction d'un bassin de rétention secteur "laval"	800 000,00 \$		
Reconstruction de l'hôtel de ville	3 500 000,00 \$		
Remplacement du camion 1		500 000,00 \$	
Remplacement du camion 2			500 000,00 \$
Acquisition de mobilier urbain pour différents secteurs		30 000,00 \$	
Aménagement d'un jardin communautaire		100 000,00 \$	
	5 219 000,00 \$	1 450 000,00 \$	620 000,00 \$

Pour les trois prochaines années, la municipalité prévoit des dépens en investissement afin de maintenir les infrastructures municipales à jour, mais aussi le renouvellement du matériel roulant.

Un des éléments majeurs prévus dans les trois prochaines années est la construction d'un nouvel hôtel de ville. Cette décision est basée sur les rapports d'ingénieur qui ont souligné des problèmes majeurs dans la structure du bâtiment. Les élus sont d'avis que les coûts de la reconstruction ne peuvent être assumés par les citoyens. En ce sens, des démarches auprès des divers paliers gouvernementaux sont entreprises en 2025 afin de financer la construction avec un impact minime sur les citoyens, et ce, par le biais du PRCIM et le programme d'Hydro-Québec PMVI.

Aussi, les infrastructures, telles que la surpression des conduites du village, la réfection des conduits dans le secteur Laval et sur le rang Saint-Joseph, sont des priorités importantes à réaliser grâce aux aides du gouvernement, notamment au moyen du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Dans le cadre de la gestion des eaux de surface dans le secteur Laval, le député a souligné que la municipalité aura une aide équivalente à la dépense pour la construction du bassin de rétention des eaux de surface dans le quartier du Bercail.

Enfin le remplacement du matériel roulant sera nécessaire dans les prochaines années. En 2027, il est prévu de débuter avec un camion et, par la suite le reste de la flotte, et ce, selon les moyens de la Municipalité.